

## Retracting sale conditional before notary

Par **laurent67000**, le **21/02/2014** à **00:03**

bonjour, je viens de me retracter d'une vente conditionnelle d'un appartement realise devant notaire..je me suis retracter pendant les 7 jours que la loi nous permet...est ce que je risque une poursuite judiciaire de la part du vendeur? car je comprends pas trop la difference entre compromis de vente, vente conditionnelle..merci